Conférence « L'innovation au secours de la Biodiversité ? » – IDDRI & Fondation Hermès

27 juin 2014

Le 13 juin dernier, l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI, Sciences-Po) et la Fondation d'entreprise Hermès organisaient une conférence sur le rôle que pourrait avoir l'innovation dans la préservation de la biodiversité. L'une des trois sessions était consacrée aux questions agricoles, avec des débats centrés sur l'innovation variétale.

L'innovation en agriculture est souvent associée au progrès technique et à l'augmentation de la productivité à l'hectare alors qu'elle comporte bien d'autres dimensions (organisationnelle, socio-économique, etc.), rappelle en introduction Sébastien Treyer (IDDRI). Dans le premier cas, la biodiversité est considérée comme préservée par la moindre conversion d'espaces « vierges » en terres cultivées. Dans le deuxième cas, il s'agit de l'intégrer aux pratiques et aux fonctionnements des systèmes agricoles.

Au regard des enjeux liés à l'augmentation de production nécessaire pour nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050, l'innovation variétale pourrait apporter des réponses de façon durable, d'après Macy Merriman (Dupont-Pionneer). Le développement de variétés capables de mieux valoriser la fertilisation azotée dans les pays africains en est une illustration.

Toutefois, les questions posées par la propriété du vivant interviennent ici. Pour François Meienberg (association « Déclaration de Berne »), le régime actuel a un impact négatif sur la biodiversité et sur certaines agricultures, puisque, en permettant l'appropriation de gènes présents dans des variétés autochtones, il en restreint l'accès. Cela se fait en particulier au détriment d'un système informel de création variétale, basé sur l'expérimentation et les échanges entre agriculteurs. La mise en péril de ce système en Afrique, où il est à l'origine de la majorité des semences utilisées, pourrait mettre à mal la sécurité alimentaire de ce continent.

Par ailleurs, selon Frédéric Thomas (IRD et IFRIS), la sélection variétale est en soi réductrice de biodiversité puisqu'elle se focalise sur un nombre restreint de caractéristiques de la plante. Les « variétés populations » (à forte variabilité génétique) sont par exemple exclues du catalogue officiel français. Introduit dès les années 1930 pour orienter la sélection variétale, celui-ci visait à favoriser l'innovation en en protégeant les résultats. Or, les brevets sur le matériel génétique lui-même, apparus plus récemment, pourraient constituer un frein à l'innovation puisqu'ils restreignent l'accès à la connaissance même qui permet la création variétale.

In fine, si l'innovation variétale pourrait représenter une partie de la solution au problème de l'érosion de la biodiversité, pour Émile Frison (ancien directeur de *Biodiversity International*), il est nécessaire de repenser ce défi de manière plus large. Le système alimentaire dans son ensemble doit ainsi viser une plus grande durabilité.

Clément Villien, Centre d'études et de prospective

Lien : IDDRI